

# GRAPPE DU MOUVEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

## Une force citoyenne pour la justice sociale

Au Québec, le mouvement de l'action communautaire s'est structuré à partir de la fin des années 1960, dans un contexte de luttes sociales et de revendications populaires pour des services publics plus accessibles, plus équitables et plus proches des besoins des communautés (Bélanger & Lévesque, 1992). D'abord portées par des comités de citoyen·nes dans les quartiers défavorisés, les premières initiatives communautaires allient revendication collective et création de services (garderies populaires, cliniques juridiques, coopératives d'habitation, etc.).

Ces groupes construisent une manière d'agir fondée sur la participation directe des personnes concernées, la démocratie locale, la co-production des services et la solidarité.

### DE LA REVENDICATION À L'ACTION SOLIDAIRE

Né à la croisée des mouvements populaires, féministes et syndicaux, le mouvement communautaire se caractérise par la mise en place de services de proximité créés par et pour les citoyen·nes, souvent en marge du réseau public (Jetté, 2008). Il s'appuie sur une vision collective de la transformation sociale et sur la conviction que les personnes concernées doivent participer à la définition et à la gestion des services qu'elles reçoivent.

### DES PHASES CLÉS D'UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE

À partir de la fin des années 1960, des comités de citoyen·nes jettent les bases du mouvement communautaire. En 1965, les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), des « coopératives à finalité sociale », sont créées à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), en lien avec les caisses populaires. Dans les années 1970 et 1980, des organisations comme les ACEF, les maisons de femmes et les groupes en santé mentale voient le jour, souvent soutenues par les milieux syndicaux.

En 1984, la première Corporation de développement communautaire (CDC) est créée à Victoriaville, amorçant un mouvement d'ancrage territorial des groupes communautaires. Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), mis en place dès 1973, marque une première forme de reconnaissance de leur rôles.

Les années 1990 et 2000 sont marquées par d'importants gains politiques : la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1991), la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) (1995), l'établissement d'un comité interministériel (1998) et enfin, l'adoption de la Politique gouvernementale de l'action communautaire autonome (2001) (Laforest, 2011; White, 2012).

En 2002, la mobilisation du mouvement permet l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, rédigée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, en grande partie issu du réseau communautaire.

### L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME : UN CADRE DISTINCTIF

L'action communautaire autonome (ACA) repose sur une vision sociale et politique du développement : elle refuse de se limiter à la prestation de services définis par l'État et revendique un financement à la mission globale, garant de son autonomie (Jetté, 2008 ; Lévesque dans Bouchard, 2022).

En 2025, le Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) regroupe 77 organismes nationaux et sectoriels qui rassemblent plus de 4500 groupes d'ACA, animés par 54000 travailleur·euses et plus de 425000 bénévoles et militant·es (RQ-ACA, 2025).

### LUTTES, RECONNAISSANCES ET TENSIONS

Parmi les grandes victoires collectives du mouvement communautaire, on peut souligner :

- Le financement à la mission, reconnu comme une innovation institutionnelle dont on ne trouve pas d'exemple de cette ampleur ailleurs dans le monde (Benoît Lévesque, entretiens dans Bouchard, 2022: 267);
- la participation du milieu communautaire à la rédaction de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002), à l'initiative du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ;
- la création des CDC, dont la première a vu le jour à Victoriaville en 1984 (Bélanger & Lévesque, 1992).

Malgré ces acquis, le mouvement continue de faire face à de fortes pressions liées au sous-financement qui freinent sa capacité de prise de parole, de mobilisation et de recherche et développement social. Les fondations philanthropiques (Centraide, McConnell, Chagnon) tendent aujourd'hui à jouer un rôle croissant dans le soutien à ces fonctions (voir les travaux du PhiLab, Fontan & Lefèvre).

### UN MOUVEMENT TOUJOURS EN ACTION

Aujourd'hui encore, l'action communautaire autonome joue un rôle essentiel dans la défense des droits, le soutien aux personnes marginalisées et la transformation des rapports sociaux. Elle porte une vision du développement ancrée dans la justice sociale, la solidarité et l'engagement citoyen.

Malgré des défis persistants, le mouvement continue de s'organiser, de se mobiliser et d'explorer de nouvelles façons d'agir. Grâce à son enracinement dans les milieux de vie, à sa capacité de mise en réseau et à son autonomie politique, il demeure un acteur incontournable du changement social au Québec.

Les organismes communautaires sont présents dans une vaste diversité de secteurs d'activité : santé, éducation populaire, environnement, logement, lutte contre la pauvreté, justice sociale, et bien d'autres encore.

Le Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) rassemble des centaines d'organisations engagées dans ces domaines. La liste complète de ses membres est accessible sur le site du réseau.

La Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) met également en lumière des expérimentations sociales récentes et des initiatives inspirantes portées par des organismes communautaires à travers le Québec.

## Références

Bélanger, P. R., & Lévesque, B. (1992). Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat. Dans G. Daigle & G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis* (p. 713-747). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Bouchard, M. J. (2021). L'innovation et l'économie sociale au cœur du modèle québécois. Entretiens avec Benoît Lévesque. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Jetté, C. (2008). Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Laforest, R. (2011). L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise ? *Politique et Sociétés*, 30(1), 43-55.

White, D. (2012). L'institutionnalisation de la résistance : la politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. *Cahiers de recherche sociologique*, (53), 89-120.

**CRISES**

Centre de recherche sur les innovations sociales

Réalisation : Sonia Tello-Rozas, Marie J. Bouchard, Benoît Lévesque, Éliane Brisebois, Mathilde Courtemanche, Marc D. Lachapelle, Julie Rijpens et Hugo Roy, mars 2025.